



Commune  
d'AMPUS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 23 mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT, Claire CANDELA, Christian CHILLI.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN

Absents : Roger MALAMAIRE et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14    Nombre de membres présents : 10    Nombre de Suffrages exprimés : 12  
Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

### CREATION D'UN MUSEE DES ECRITURES MISSION DE CONSEIL PAR LE CAUE DU VAR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite réaliser un musée sur le thème des écritures dans l'espace et dans le temps : depuis la proto-écriture jusqu'à nos écritures contemporaines.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que certaines démarches ont déjà été entreprises notamment la visite Musée Champollion des Ecritures, unique Musée des Ecritures existant en France qui se trouve à Figeac et la rencontre du Maire de Figeac.

Notre projet de Musée a été présenté M. le Sous-Préfet de Draguignan, M. le Président et Mmes les vice-Présidentes à la culture et au tourisme de Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVa).

Notre conseil scientifique est actuellement en cours de concrétisation. Y participeront notamment plusieurs scientifiques de renom, dont Madame Amandine Marschall, Egyptologue, et le Centre d'Etude de l'Ecriture et de l'Image de l'Université Paris Diderot. Nous avons également demandé à M. le Président du Conseil Départemental du Var de bien vouloir autoriser Monsieur Romain JOULIA, Conservateur du Patrimoine et responsable du Pôle Archives Départementales du Var à siéger au sein de notre conseil scientifique.

L'emplacement du musée est prévu dans un bâtiment communal actuellement utilisé comme garage pour le service technique de la commune. Ce bâtiment en pierres est situé près de « La Roche Aiguille », monument classé, dans le centre du village avec des places de parking à proximité.

Afin d'intégrer au mieux la modification de bâtiment dans son environnement, Monsieur le Maire propose de faire intervenir les services de Conseils d'Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) du Var et présente au Conseil Municipal une convention d'accompagnement de mission de conseil pour la création d'un musée des écritures du monde.

Cette mission de conseil comprend les prestations suivantes :

- une analyse historique et architecturale de la bâtisse accueillant le futur musée des écritures, afin de définir les prescriptions des façades dans le respect des styles, matériaux et caractéristiques spécifique qui les composent.
- une analyse programmatique en vue de la définition d'un cahier des charges du futur musée des écritures et de son stationnement. Etablissement des surfaces en fonction des besoins du musée et de ses utilisateurs par le biais d'ateliers de concertation menés par le CAUE.
- une réflexion sur les flux et connexions piétonnes entre le musée, le village et le parcours des stations le long des ruelles, en prenant compte notamment la question de l'accessibilité au musée et aux œuvres extérieures pour les personnes à mobilité réduite.
- une réflexion sur la mise en valeur paysagère du site et de ses abords (rocher Aiguille, château, etc...).

Monsieur le Maire précise que la durée de cette mission est évaluée à environ 6 mois et que la participation financière de la commune est de 1650 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réalisation d'un musée des écritures,

DECIDE de confier la mission de conseil pour la création d'un musée des écritures au CAUE du Var pour un montant total de 1650 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer la convention d'accompagnement de mission de conseil pour la création d'un musée des écritures du monde avec le CAUE du Var,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget primitif de la commune exercice 2021.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

